

**Bibliothèque Association-Livres**  
4, rue Victor Hugo  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél : 03 88 83 78 47  
Courriel : [assolivres@yahoo.fr](mailto:assolivres@yahoo.fr)  
[www.bibliotheque-association-livres.fr](http://www.bibliotheque-association-livres.fr)

## **Règlement de Prêt** **Carte Collective**

### ***Mission de la bibliothèque***

- La bibliothèque a pour but de promouvoir le livre et la lecture par l'organisation d'un prêt et la mise en place d'animations.
- Elle est accessible à toute personne quels que soient sa nationalité et son lieu de domicile.

### ***Modalités d'inscription***

- Pour l'établissement de la carte de lecteur, il vous sera demandé un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité).
- La carte du lecteur, strictement personnelle, est délivrée après acquittement d'une cotisation annuelle de 5 euros.
- Tout changement de résidence doit être signalé à la bibliothèque.
- Toute personne qui prend une inscription s'engage à se conformer au présent règlement.

### ***Conditions générales de fonctionnement et de prêt***

- Pour emprunter un document, le lecteur doit être en possession d'une carte à jour de cotisation.
- La présentation de la carte de lecteur est obligatoire à chaque prêt. La perte de cette carte entraîne une ré-inscription et doit être signalé le plus rapidement possible à la bibliothèque.
- La carte collective permet l'emprunt de 25 documents, dont 5 documents sonores, 10 bandes dessinées.
- La durée du prêt est de 3 mois.
- Le prêt peut être renouvelé si les ouvrages n'ont pas été demandés par un autre lecteur.
- L'utilisateur est responsable des livres empruntés. La détérioration ou la perte d'un livre appartenant à la bibliothèque entraîne le remboursement du prix de celui-ci.
- Des suggestions d'achat peuvent être faites par les usagers.